Politique des droits de la population étudiante

Le Collège Éducacentre est accrédité par la Private Training Institutions Branch – PTIB (Direction des établissements de formation privés) du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Acquisition des compétences de la Colombie-Britannique.

Avant de vous inscrire dans un établissement de formation privé, vous devriez connaître vos droits et vos responsabilités. Vous avez le droit de recevoir un traitement **équitable** et **respectueux** par l'établissement.

Vous devez signer un **contrat de service** qui comporte les renseignements suivants :

- le montant des frais de scolarité et de tous les frais additionnels de votre programme;
- la politique de remboursement;
- si votre programme comporte un stage, les exigences de la participation au stage et la région géographique où il aura lieu;
- si la PTIB a approuvé le programme ou s'il est dispensé de l'exigence relative à l'obtention d'une approbation.

Veillez à lire le contrat de service avant de le signer. L'établissement doit vous remettre une copie du contrat signé.

Vous avez le droit de faire appel au **processus de résolution des différends** de l'institution et de bénéficier d'une **protection contre les représailles** à la suite du dépôt d'une plainte.

Vous avez le droit de présenter une **réclamation** auprès de la PTIB pour obtenir un **remboursement des frais de scolarité** dans les cas suivants :

- votre établissement cesse d'être accrédité avant que vous ne terminiez le programme approuvé;
- vous avez reçu des informations prêtant à confusion au sujet d'un aspect important de votre programme approuvé.

Vous devez présenter une réclamation dans un délai **d'une année** après l'achèvement de votre programme, votre renvoi du programme ou votre retrait du programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la PTIB et sur la façon d'être une personne étudiante avisée, consultez la page : http://www.privatetraininginstitutions.gov.bc.ca/students/be-an-informed-student.